



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ
Tél. : 03 87 28 30 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine ; schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. : AS

Monsieur le Maire
Mairie de Soucht
9, rue du Kammerfelsen
57960 SOUCHT

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant :
Création d'une route forestière avec pose d'une buse en traversée du ruisseau « Affluent Dimmelbach » sur le ban communal de Soucht**

Metz, le 04 mars 2014

PJ :

- copie dossier de déclaration
- copie récépissé de déclaration
- copie courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Création d'une route forestière avec pose d'une buse en traversée du ruisseau « Affluent Dimmelbach »**

Ce dossier a été déposé par : l'Office National des Forêts- Agence de SARREBOURG

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n° 57- 2014 - 00015** en date du 05 mars 2014, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU
PO, la chargée de mission Police de l'eau

VALERIE ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLER